



Règlement des Rencontres Départementales Jeunes (RDJ) Saison 2024 - 2025

Table des matières

| | |
|--|----------|
| Préambule | 2 |
| Article 1 : Organisation | 2 |
| 1.1 Rôles | 2 |
| Article 2 : Inscriptions | 3 |
| 2.1 Modalités d'inscription | 3 |
| 2.2 Licences | 3 |
| 2.3 Respect du règlement | 3 |
| 2.4 Limitation des inscriptions | 3 |
| 2.5 Frais d'inscription | 3 |
| 2.6 Changement de catégories d'âge | 4 |
| Article 3 : Déroulement de la rencontre | 4 |
| 3.1 Déroulement de la compétition | 4 |
| 3.2 Arbitrage | 4 |
| 3.3 Tenues | 4 |
| 3.4 Volants | 4 |
| 3.5 Récompenses | 4 |
| Article 4 : Forfaits | 5 |
| Article 5 : Modifications | 5 |
| Annexe 1 - Cahier des charges pour la réception d'une RDJ | 6 |

Préambule

Le présent règlement s'applique aux Rencontres Départementales Jeunes (**RDJ**), rencontres PromoBad de simple, organisées 4 fois sur la saison par le Comité Départemental de Badminton du Val d'Oise (**CDBVO**) à l'attention des jeunes joueurs des catégories Poussin (**U11**) et Benjamin (**U13**). Les RDJ se déroulent sur une journée. Les joueurs sont répartis dans trois catégories de niveau : découverte, développement et perfectionnement.

Le présent règlement définit les rôles dans l'organisation des compétitions, leurs modes de sélection, leur déroulement, et complète, sans s'y substituer, le Règlement Général des Compétitions (**RGC**) édité par la Fédération Française de Badminton (**FFBad**).

Article 1 : Organisation

1.1 Rôles

Le CDBVO constitue le calendrier général des RDJ. Ce calendrier est proposé aux clubs, lesquels présentent leur candidature pour chacune des rencontres. Le CDBVO désigne alors, en début de saison, les clubs hôtes de ces compétitions. Pour des impératifs de disponibilité de gymnases, les dates sont susceptibles d'être modifiées sur proposition des clubs hôtes ou de la Commission Départementale Jeunes (**CDJ**), après avoir été soumises pour accord au comité directeur du CDBVO, dans le respect de l'architecture du calendrier.

Le CDBVO délègue l'organisation de toutes les compétitions évoquées en préambule à la CDJ, laquelle nomme en son sein un organisateur pour chaque compétition, désigné comme **Organisateur** par la suite.

Les clubs hôtes nomment en leur sein un responsable, désigné **Responsable Club** par la suite. Il est l'interlocuteur principal de la CDJ.

La **CDJ** est en charge de :

- la déclaration de la compétition sur Poona
- la diffusion des plaquettes et fiches d'inscription
- l'enregistrement des inscriptions
- l'approvisionnement en matériel de scoring et en volants plastique
- la déclaration des résultats sur Poona

Le club hôte :

- s'engage à respecter le cahier des charges des compétitions organisées par le CDBVO
- gère l'accueil de la compétition, la salle et le matériel (identification des terrains, plaquettes pour les feuilles de matchs, papier, stylos, marqueurs)
- encadrement de la compétition (en partenariat avec le CDBVO)
- fourni un GEO pour le déroulement de la compétition

La présence d'une personne minimum est indispensable sur la durée de la compétition (toutefois, cette présence peut être assurée par 2 ou 3 personnes maximum se relayant).

Le CDBVO s'assure pour sa part que le club hôte remplit les fonctions désignées ci-dessus, mais ne s'y substitue pas, de ce fait, au cas où le club ne serait pas en mesure de les assurer, l'épreuve concernée serait supprimée.

Article 2 : Inscriptions

2.1 Modalités d'inscription

La plaquette du tournoi ainsi que le règlement et la liste des joueurs autorisés et non autorisés sont transmis par voie électronique à tous les présidents de club ainsi qu'aux responsables jeunes dont les noms et les coordonnées ont été portés à la connaissance de la CDJ.

Les inscriptions se feront en ligne uniquement sur BadNet uniquement par les clubs.

Le paiement est désormais obligatoire au moment de l'inscription, en ligne sur BadNet.

Aucune inscription individuelle ne sera possible.

Les responsables sont invités à inscrire leurs joueurs le plus rapidement possible.

2.2 Licences

Les joueurs inscrits doivent :

- être licenciés dans un club du Val d'Oise affilié à la FFBaD,
- être en possession de leur licence lors de la compétition,
- et n'être sous le coup d'aucune sanction disciplinaire.

La licence doit avoir été validée par la Ligue d'Île-de-France de Badminton (**LIFB**) à la date du tirage au sort.

2.3 Respect du règlement

Les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter le présent règlement et à le porter à la connaissance de leur responsable jeunes, de tous les joueurs inscrits et de leurs responsables légaux par leurs soins. Tout responsable de club, joueur et responsable légal contrevenant à ce règlement s'expose à des mesures de la part du représentant du CDBVO.

2.4 Limitation des inscriptions

En raison de la capacité d'accueil des gymnases hôtes (les RDJ requièrent des gymnases de 7 terrains minimum), l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions.

Suite à chaque étape de plateau technique, les techniciens du CDBVO définissent et communiquent :

- la liste des minibad autorisés à se surclasser pour participer aux prochaines étapes du circuit RDJ,
- la liste des joueurs sélectionnés pour monter d'un niveau sur les prochaines étapes du circuit RDJ,
- la liste des joueurs sélectionnés pour intégrer le circuit TDJ.

S'il reste des places disponibles, elles sont redistribuées en priorité au club hôte puis en nombre équivalent sur chacun des clubs restants. Un ordre de préférence est donc à préciser lors de l'inscription par les responsables jeunes.

2.5 Frais d'inscription

Chaque inscription prise en compte est facturée **7€**. Les frais d'inscriptions sont intégrés aux factures dressées par la CDJ pour chaque club.

2.6 Changement de catégories d'âge

Seuls les joueurs et joueuses de la catégorie Minibad (**U9**) sélectionnés par le Coordinateur Technique Départemental (**CTD**) sont autorisés à s'inscrire aux RDJ.

Article 3 : Déroulement de la rencontre

3.1 Déroulement de la compétition

La compétition se déroule en matchs de deux sets gagnants de 11 points sous format de ronde suisse (3ème set en 5 points) pour les catégories découverte et développement. Pour la catégorie perfectionnement, la compétition se déroule en deux sets gagnants de 15 points sous le format de ronde suisse (3ème set en 5 points). Les garçons et les filles sont regroupés dans le même tableau.

- Le format « ronde suisse » est géré par le logiciel « Badnet », qui organise les matchs en fonction des victoires et défaites de chacun. Pour le 1er tour, le CTD détermine les têtes de séries, puis on procède à un tirage au sort pour déterminer les matchs.

3.2 Arbitrage

Les matches s'effectuent en auto-arbitrage. Les joueurs doivent donc savoir compter les points.

Cette rencontre PromoBad ne nécessite pas la présence d'un Juge-Arbitre. Néanmoins, la CDJ sera représentée et ses décisions seront sans appel.

3.3 Tenues

Les joueurs doivent se présenter avec une tenue correcte sur le terrain (voir circulaire "Tenues vestimentaire et publicité" de la FFBaD). Il serait bien que les responsables jeunes de chaque club rappellent aux joueurs de prendre : sa raquette, une bouteille d'eau, un jogging et un short/jupe.

3.4 Volants

Les volants sont en plastique et fournis par le CDBVO.

3.5 Récompenses

Un classement est effectué à l'issue de la saison comprenant les résultats de chaque RDJ selon le nombre de victoires et à la différence de sets.

Article 4 : Forfaits

Tout joueur initialement inscrit qui s'avérerait ultérieurement indisponible doit impérativement avertir son responsable de club, qui doit à son tour en informer l'organisateur afin de donner la place à un joueur inscrit sur liste d'attente.

Si le joueur est absent le jour même, il serait très apprécié de prévenir les responsables des RDJ afin de faciliter l'organisation de la journée.

Article 5 : Modifications

Le CDBVO se réserve le droit de faire des avenants au présent règlement, en cours de saison, s'il y a nécessité de le faire et après délibération au sein de son comité directeur, en particulier dans le cas de litiges non pris en charge par cette version.

Annexe 1 - Cahier des charges pour la réception d'une RDJ

en cours